

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 17 JUIN 2025

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

*La séance est ouverte à 14 heures 39 à la Fabrique de la Solidarité, sous la présidence de **Madame Léa FILOCHE**, 1^{ère} Vice-présidente, représentant **Madame Anne HIDALGO**, Maire de Paris, Présidente.*

***Madame Jeanne SEBAN**, Directrice générale du CASVP, assure le secrétariat de la séance.*

La séance se déroule en mode mixte présentiel/visioconférence.

Mme LA PRÉSIDENTE tient tout d'abord à remercier les participants à cette séance, qu'ils soient présents à la Fabrique ou en visioconférence.

Elle tient par ailleurs à s'excuser en raison d'un petit cafouillage sur les horaires. La séance a bien lieu à 14 heures 30, mais la salle est réservée à partir de 14 heures, ce qui a entraîné une petite confusion entre ces deux horaires.

Elle note que l'ordre du jour est assez léger par rapport à ceux qui sont présentés habituellement ; il devrait donc être traité dans un temps plus court.

Elle rappelle le déroulement de la séance. Il est proposé à chacun de s'inscrire sur des points qui semblent devoir ou pouvoir faire l'objet d'un échange. Ceux qui ne font pas l'objet d'une inscription seront votés de manière groupée en fin de séance. Cela permet d'alléger la réunion et de se concentrer sur les points qui semblent mériter l'attention du Conseil.

Elle profite de ce temps donné pour remercier la Fabrique de la Solidarité d'accueillir dans ses locaux le conseil d'administration. La Fabrique est un peu au cœur de cette semaine car il s'agit de la Semaine des Solidarités.

Le programme des différentes rencontres, séances d'échanges dans tout Paris figure sur le site Internet de la Ville. Elle invite tous les membres à le consulter et à participer à ces sessions. De nombreux temps de réflexion sont organisés dans tous les arrondissements de Paris

Elle signale qu'elle vient d'ailleurs de quitter une séance de travail entre professionnels et Parisiens motivés sur le sujet du sans-abrisme qui se déroule en ce moment même à l'Hôtel de Ville.

Cette Semaine des Solidarités intervient chaque année depuis la création de la direction des solidarités, il y a trois ans. A l'occasion de chaque anniversaire de la direction des Solidarités, cette Semaine des Solidarités permet de montrer, de partager, de faire mieux connaître mais aussi de réajuster les pratiques, les politiques publiques, afin d'améliorer ce qui existe dans le domaine de la lutte contre la grande exclusion.

Mais cela dépasse aussi ce cadre car les élus en charge des seniors, du handicap, de la protection de l'enfance sont également très investies sur cette Semaine qui porte sur l'ensemble du champ d'intervention et d'action des solidarités.

Mme MÉDOU-MARÈRE souhaite intervenir sur deux sujets.

Le premier concerne une pratique qui pénalise fortement le travail social en France à travers le non-paiement actuellement de plusieurs associations. L'État s'engage à payer au 1/12^e les CHRS, à payer les structures porteuses de SIAO, de plateformes d'accompagnement social à l'hôtel, etc. Mais le vote tardif de la loi de finances s'est accompagné d'un long délai de carence.

Une fois la loi votée, elle a écrit à **Laurent BRESSON**, le 17 février, pour lui signaler qu'il y aurait des soucis de trésorerie pour certaines associations en Île-de-France. Il a répondu que la DIHAL lui déléguait tout de suite les crédits afin de payer.

Or, quasiment toutes les conventions ont été rejetées par le contrôle financier.

Aujourd'hui, une importante association en Seine-Saint-Denis (93) a épuisé son découvert bancaire autorisé et risque une cessation de paiement car l'État ne paie pas.

Elle s'inquiète de ce procédé qui risque de remettre en question tout le secteur social.

À cela s'ajoute une remise en question incessante du droit des personnes.

L'UD-DRIHL envoie un courrier à toutes les associations en exigeant que toutes les personnes qui veulent partir 15 jours en vacances demandent l'avis de la DRIHL.

La pratique veut que cet accord soit obtenu avec l'accompagnateur social, dans le cadre des cinq semaines des congés payés. Mais, désormais, au-dessus de 15 jours, il faudrait demander l'avis de la DRHIL.

Il existe de nombreux exemples comme celui-là, sans parler des jeunes pour lesquels la DRHIL a déclaré la semaine dernière qu'il ne se passerait rien.

S'il ne se passe rien pour eux, cela risque d'être délétère pour tous les autres publics, d'autant que l'on peut perdre son titre de séjour seulement parce que la préfecture ne donne pas de rendez-vous.

Mme LA PRÉSIDENTE remercie **Mme MEDOU-MARERE** pour cette intervention.

Elle ajoute que le Conseil de Paris qui aura lieu la semaine prochaine sera l'occasion de partager ce constat et, une fois encore, de le faire savoir.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** propose de débiter l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Auparavant, elle donne lecture de la liste des pouvoirs et excusé.e.s.

I - DIRECTION GÉNÉRALE

POINT N° 1

Procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024

Mme LA PRÉSIDENTE demande s'il y a des questions ou des remarques sur ce procès-verbal.

Personne ne demande la parole.

Mme LA PRÉSIDENTE soumet le point n° 1 au vote.

Adopté à l'unanimité.

Points mis en exergue pour échanges

Mme LA PRÉSIDENTE précise que deux points ont été mis en exergue pour échanges, les points 2 et 2 bis.

POINT N° 2

Modification du tableau des emplois

(Présentation d'un PowerPoint)

M. LARIBLE précise qu'une large partie des modifications de ce tableau des emplois est liée à un chantier sur lequel la sous-direction des Territoires travaille depuis plus d'un an maintenant, s'agissant de l'amélioration du parcours des personnes qui sont accueillies et accompagnées en EPS.

D'abord, il s'agit du prolongement de réformes précédentes, notamment en 2016, au moment du Nouveau Paris Solidaire qui a été le moment où ont été unifiés les services sociaux départementaux et municipaux dans une logique de clarification pour les Parisiennes et les Parisiens des lieux d'accueil du public ; puis, en 2022, au moment où se préparait la création de la direction des Solidarités, le Paris de l'Action sociale, le moment où une réflexion a porté sur tout un pan d'actions qui visent à territorialiser davantage l'action sociale et ses différentes politiques publiques.

Cela s'est traduit notamment par la mise en place des Espaces parisiens des Solidarités avec, en leur sein, au-delà des services qui composaient les anciens Centres d'action sociale d'arrondissement, des équipes dédiées au développement social local.

Aujourd'hui, une étape supplémentaire est franchie, maintenant que ces structures sont en place, consistant à travailler sur ce les implications en termes de parcours d'accueil en décidant de se placer du point de vue de ceux qui viennent et en cherchant à faire en sorte qu'ils trouvent, à la fois une palette de services et un parcours fluide garants de leur bon accompagnement social ou de réponses à leurs besoins.

Il semble important de rappeler que c'est aussi une réponse à la façon dont ont évolué les Espaces parisiens des Solidarités depuis le temps de la crise sanitaire qui a été notamment un moment de baisse de l'accueil physique dans les EPS, baisse de l'accueil physique aussi, parce que, pour partie, il a été décidé de renouveler automatiquement certaines aides auxquelles pouvaient prétendre des Parisiennes et Parisiens qui, par conséquent, se déplacent moins souvent dans les établissements.

De plus, un public peinait à trouver le bon endroit et, en dépit du fait qu'il venait moins nombreux, arrivait souvent avec des problématiques de fragilisation sociale multiple et avec des enjeux de prise en charge différents.

In fine, cet infléchissement léger de la fréquentation a été compensé par le fait, d'une part, que certains se saisissaient des possibilités du numérique et, d'autre part, qu'il fallait prêter une attention plus soutenue à chaque personne qui venait en EPS.

La deuxième partie de l'image projetée montre que l'accélération de la dématérialisation ne doit pas être prise comme quelque chose de forcément négatif.

Il est important de pouvoir toucher les usagers, de les trouver par différents canaux, mais certaines personnes ont besoin d'un accompagnement spécifique sur le numérique, d'un accompagnement accru et c'était l'un des enjeux que de travailler ce sujet.

Dès 2020, un travail a été engagé au sein des EPS, parallèlement à l'absorption des équipes d'ingénierie sociale, pour faire du développement social local. Cela a consisté à créer, au sein des Espaces parisiens des Solidarités, des services d'accès aux droits, dont la vocation est de proposer à tout primo arrivant un bilan des droits exhaustif allant au-delà des seules aides municipales facultatives.

La création de ces services d'accès aux droits visait, à la fois à lutter contre le non-recours et à proposer

un premier travail d'analyse de la situation de la personne le plus complet possible, puis, à l'aider dans les démarches numériques ou dans les orientations de façon qu'elle puisse trouver les interlocuteurs susceptibles de l'appuyer pour obtenir les aides.

Il a été décidé, sur la base de cette première expérimentation, de ne pas se limiter à la création de services d'accès aux droits et de repenser tout le parcours d'accueil.

L'un des enjeux était de travailler sur les conditions du premier accueil. C'était la logique des services d'accès aux droits mais qui a été poussée un peu plus loin.

Notamment, les agents, qui sont historiquement dans les CASVP, ont une habitude de travail de guichet, ils voient venir à eux des personnes, mais n'ont pas immédiatement le réflexe de se dire qu'une des options qui pourraient leur être proposées, est un accompagnement social.

Cela représente un enjeu de qualification de personnels pour pouvoir repérer les vulnérabilités et faire en sorte que ce qui est l'histoire des CASVP anciens n'emporte de conséquence sur le fait de pouvoir accéder à l'accompagnement social, s'il est nécessaire.

Le travail visait donc, d'une part, à créer les conditions propices à un premier entretien plus confidentiel dans un lieu de réception et non pas devant une borne d'accueil ; d'autre part, à faire un effort de formation pour permettre aux équipes de mieux repérer les vulnérabilités, évidemment, à ne pas se substituer d'emblée à des agents d'accueil des travailleurs sociaux, mais plutôt à avoir des secrétaires médicosociales qui peuvent faire un travail préalable avant une évaluation sociale approfondie, en tant que de besoin.

Évidemment, pour travailler ces conditions de premier accueil, il ne faut pas penser qu'aux usagers, il faut aussi penser aux agents.

Le travail à conduire était aussi un travail sur la spatialisation et sur le confort d'installation des équipes.

Il existe aujourd'hui dans les EPS des situations très hétérogènes, donc, des travaux plus ou moins importants à faire site par site.

Le troisième enjeu visait à réduire le nombre d'étapes que l'utilisateur allait passer avant de rencontrer l'interlocuteur finalement le plus pertinent pour l'aider.

C'est aussi une logique que d'essayer de faire en sorte qu'au moment où la personne est prête à se saisir d'un accompagnement, il lui soit proposé le plus tôt possible la personne la plus adéquate. Cela nécessite de bien comprendre ce que les uns et les autres font au sein de l'EPS, également, dans les services spécialisés autour de l'EPS.

Enfin, pour poursuivre les actions visant à lutter contre le non-recours, au-delà du travail sur les services d'accès aux droits et le bilan des droits, il a semblé important de travailler sur l'aide aux démarches numériques en tant que telle et sur la diversité des permanences qu'il pourrait y avoir en EPS.

C'est la question de la capacité à avoir des acteurs, qui sont dans les différents champs susceptibles d'intéresser les différentes catégories de publics qui viennent à l'EPS, qu'il s'agisse des seniors, des personnes en situation de handicap, des jeunes. C'est toute la diversité des profils qui entrent dans le lieu d'accueil généraliste qu'est l'Espace parisien des Solidarités.

Le travail s'est fait en deux temps avec une phase réunissant des groupes de travail à l'échelle parisienne, puis, à partir du mois de septembre dernier, des concertations locales.

En matière de concertation locale, il est important de noter qu'un travail a été mené avec les équipes, mais aussi avec les partenaires du territoire, avec les mairies d'arrondissement.

À l'heure de la territorialisation de l'action sociale, il est important de voir comment il est possible de mettre en cohérence les politiques de proximité et, donc, de se tourner vers les mairies d'arrondissement dans le cadre de ces concertations et, évidemment, vers les usagers, qui ont reçu des questionnaires, qui ont fait l'objet de focus groupe localement pour comprendre comment ils vivaient leur premier accueil, comment ils vivaient leur accueil au long cours, quelles étaient les voies d'amélioration possibles.

Tout cela a abouti, avant l'été et les phases de concertation locale ont conduit à l'adoption d'un schéma de référence.

Globalement, le parcours des personnes qui viennent se décompose en quatre étapes.

- La première étape est destinée à accueillir, à rassurer, à mettre dans de bonnes conditions et à orienter vers l'étape suivante.

- La deuxième étape est, en fait, un véritable entretien d'orientation. C'est le moment où, en fonction de la situation de l'arrivant, il lui est proposé un bilan des droits ou, parce qu'une vulnérabilité aura été repérée, la possibilité d'emblée de rencontrer un travailleur social pour une évaluation sociale approfondie.

- C'est, donc, la troisième étape, soit le bilan des droits, soit l'évaluation sociale.

- Puis, quatrième étape, selon les besoins de la personne qui auront été qualifiés, consistera en un champ d'accompagnement plus long, en EPS, avec les partenaires spécialisés.

Cette démarche s'établit dans une logique de définition de besoins rapide avant de passer à l'étape de l'accompagnement social ou de l'aide aux démarches au long cours.

A cela vient s'ajouter le renforcement RH ; le développement des formations ; la conception d'outils ; la conduite de travaux/l'aménagement d'espaces.

Mais il manque encore un paramètre. C'est tout le volet des systèmes d'information.

Pour arriver à mettre en œuvre ce projet, il fallait raisonner de façon globale.

Cela touche à la qualification des personnels, à la pluridisciplinarité, aux ressources tout simplement, c'est-à-dire à la façon dont les postes avaient été définis territoire par territoire au regard des activités constatées.

Ce projet souligne donc l'enjeu spécifique concernant la formation.

Par ailleurs, beaucoup de rotations dans les équipes, comme partout ailleurs, obligent à développer des outils d'appui qui, parfois, n'avaient pas été pris en compte dans les réformes précédentes. Ils sont en cours de production. Ce sont des guides, des annuaires, des référentiels, etc., qui représentent autant d'appuis à la conduite des missions par les agents des EPS.

Enfin, le champ du patrimoine, de l'aménagement et d'équipement des locaux a représenté tout un volet du travail au cours du déploiement de ce projet avec, notamment, l'appui d'un prestataire de design de services, qui a été chargé de construire des modélisations à partir de différentes catégories de publics susceptibles de venir dans les établissements et qui a aidé les équipes à réfléchir, d'abord, sur ce que pourrait être l'EPS idéal, puis, à partir des contraintes des bâtiments et d'organisation, à ce qu'il serait possible de faire à partir de cette spatialisation idéale.

Cette réforme entre aujourd'hui dans la phase de réalisation au terme de ces travaux. Un autre travail porte désormais sur la définition de trajectoires de mise en œuvre arrondissement par arrondissement.

Ce projet présenté aujourd'hui à cette séance du Conseil d'administration, concerne le volet RH avec des requalifications de postes de catégorie C en catégorie B, des créations de postes, une augmentation du volant d'agents qui viennent en remplacement sur des absences longues, parce que l'un des problèmes, parfois, ne touche pas tant à la façon dont sont calibrées les équipes qu'aux taux de vacance et, éventuellement, aux arrêts maladie perlés qui peuvent nuire à la continuité de service.

Sur certaines fonctions, il était nécessaire de renforcer cette équipe de remplaçants pilotée depuis les services centraux.

Au final, 56 postes ont été transformés, 53 postes sont créés pour répondre aux besoins de ce projet.

À cela, il convient d'ajouter quelques autres créations de postes. Notamment, les équipes d'ingénierie sociale ont été augmentées sur certains gros territoires au motif qu'il était nécessaire de travailler sur tout le champ de la veille et de l'urgence sociale de façon accrue et que les équipes devaient pouvoir porter cette mission en même temps qu'elles le font sur des sujets tout aussi importants comme la coordination des acteurs seniors, la coordination sur le handicap, toute la question de l'inclusion numérique et des réseaux d'acteurs sur le numérique, etc.

Par ailleurs, un motif de satisfaction, au moment des requalifications de postes, était de pouvoir accompagner des agents de la catégorie C vers la catégorie B. La première phase de création des services d'accès aux droits a été l'occasion d'intégrer les agents qui s'y sentaient prêts dans des parcours de formation, de préparation à concours et, aujourd'hui, la quasi-totalité de ceux qui se sont lancés dans cette démarche ont accédé à la catégorie B.

Il n'a finalement pas été nécessaire de remplacer les personnes et d'en trouver d'autres qu'il aurait fallu intégralement former. Cela a dynamisé la carrière d'agents, qui en avaient la capacité et qui, avant la requalification des postes, n'avaient pas réellement de possibilités de trouver une trajectoire personnelle pour progresser dans leur carrière.

Enfin, lors des ateliers, une des questions qui est revenue le plus souvent, était la nécessité de changer de nom, parce que la dénomination Espaces parisiens des Solidarités n'était ni comprise, ni identifiée.

À l'occasion de cette réforme, il est proposé de renommer ces lieux en Maisons des Solidarités (MDS) - c'est un nom qui existe dans de nombreux autres endroits - et, à l'occasion de ce changement, de faire une communication et de travailler sur l'identification du site qu'est la MDS.

M. OYHANANDO à son tour, intervient pour présenter la délibération qui vise la transformation du tableau des emplois tel qu'il a été voté lors de la présentation du budget primitif en décembre dernier.

Il prévoit la création de 53 postes et la transformation de 62 postes sur le budget général avec deux modifications.

Premièrement, c'est la réforme du parcours d'accueil que **Jean-Baptiste LARIBLE** vient de préciser avec des créations et des transformations de postes au sein des MDS.

Deuxièmement, c'est l'urgence sociale avec la création de deux postes de secrétaire médicosociale et de deux postes d'attaché pour renforcer, comme cela a été précisé, en amont cette dimension également de l'activité de la direction des Solidarités et des MDS, en lien avec la mission d'urgence sociale.

Sur le budget général, ce sont donc 53 postes créés et 62 postes transformés.

Une modification apparaît également dans le budget annexe des EHPAD, pour mettre en conformité la situation de deux établissements en matière de catégorie d'appartenance des directrices et directeurs

adjoints. Il s'agit des EHPAD Annie Girardot et Arthur Groussier, qui ont actuellement deux adjoints sur des postes de secrétaire administratif là où, dans les autres établissements, il s'agit plutôt d'attachés. Il s'agit de régulariser cette situation pour ces deux établissements en transformant deux postes de secrétaire administratif en postes d'attaché.

Ce qui fait qu'au total, le tableau des emplois du CASVP proposé porte, tous budgets confondus, sur 6 552,50 emplois pour 6 605 dans le précédent tableau.

L'annexe 1 du document présente tous les détails des créations/suppressions de postes et transformations et l'annexe 2 reprend aussi, sans modification par rapport à ce qui avait été présenté précédemment, les autorisations accordées pour recruter sur certains métiers sensibles directement des contractuels, lorsqu'il n'y a aucun titulaire pour se porter candidat.

Mme LA PRÉSIDENTE est très satisfaite de proposer cette délibération aujourd'hui, parce qu'elle est le fruit de quatre années de travail.

Ce mandat est un peu particulier, car il a en permanence été percuté par des crises. Le travail s'en est trouvé ralenti mais il aboutit enfin avec une perspective plutôt dynamique.

Elle tient à souligner deux choses.

Premièrement, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles des collectivités locales, cette réforme démontre un engagement assez exceptionnel d'avoir réussi à obtenir la création et la transformation d'autant de postes, parce que cela a un coût. Ces personnels vont passer de C à B, cela entraîne des coûts supplémentaires.

Cela démontre, s'il le fallait encore, le souhait de l'exécutif, de la Maire de Paris, d'assumer et d'assurer un volet social renforcé, même dans une situation budgétaire particulièrement contrainte.

Deuxièmement, ce projet a bien avancé, même s'il n'est pas encore arrivé à son terme, y compris avec les professionnels et les agents eux-mêmes, qui sont concernés, qui ont activement participé, non seulement à la construction du parcours, mais aussi à l'évolution des pratiques qui y sont associées.

Cette démarche a été partagée avec tous les professionnels concernés dans la perspective d'un accueil inconditionnel qui ne puisse pas être remis en cause.

Cela rejoint un peu ce que disait **Isabelle MÉDOU-MARÈRE** en début de séance. L'idée est de souligner les valeurs portées par la ville de Paris, qui sont celles de l'égalité, de l'inconditionnalité, de la lutte contre le non-recours et l'abandon, potentiellement lié à une mauvaise organisation ou à une structuration des services en fonction de l'administration plutôt qu'en fonction des intérêts des personnes accompagnées.

L'idée est de ne plus dire aux personnes qui viennent qu'elles ne s'adressent pas au bon service mais plutôt de s'organiser pour faciliter leurs démarches et les accompagner.

Cela demandera des évolutions en profondeur d'une partie des pratiques professionnelles. D'où l'énorme champ de formation qui s'enclenche accompagné de créations de postes pour anticiper l'augmentation de la fréquentation des lieux accueils.

Dans la mesure où une lutte contre le non-recours aux droits est engagée, il faudra augmenter les budgets d'aide sociale. De plus, il faut dédramatiser l'accès aux droits sociaux par l'intermédiaire de portes qui soient faciles à pousser et de parcours raccourcis.

Cela s'illustre particulièrement dans la nouvelle dénomination proposée pour les services sociaux d'arrondissement qui ont connu beaucoup de noms ces dernières années. CASVP d'arrondissement, services sociaux de proximité, EPS. Désormais, il s'agit de Maisons des Solidarités.

C'est aussi parce que tous les secteurs sociaux des villes et/ou des départements s'appellent souvent Maisons des Solidarités dans les territoires. Ce terme sera certainement plus facilement identifiable par les publics.

Mme NAGET estime que la dénomination « Maison des solidarités » est une bonne chose car cela permet de donner plus de visibilité aux CASVP dans ce qui peut se faire dans les collectivités, à savoir, à la fois un CCAS et une Maison des Solidarités départementales.

Ce nouveau nom permettra peut-être une meilleure identification par les usagers, parce que tout le monde n'est pas né et n'a pas vécu toute sa vie à Paris, il y a des personnes qui viennent d'ailleurs et qui ont les réflexes de ce qui se fait dans les autres départements ; une meilleure identification aussi par les différents partenaires du territoire qui, quand ils travaillent dans d'autres départements, ont ce repère.

Souvent, à Paris, certaines choses sont faites un peu différemment, mais, parfois, il est utile de donner des repères simples et clairs pour tout le monde.

Le projet présenté est ambitieux et va répondre à de vrais besoins, parce que, dans le contexte actuel de disparition d'un certain nombre de services publics, notamment d'accueils physiques, comme à l'assurance maladie, à la CAF, ou autre, les collectivités, les mairies, les espaces municipaux d'accueil restent des recours importants. Les personnes savent qu'elles pourront y être reçues inconditionnellement. Et si elles y sont encore mieux orientées, mieux écoutées, c'est extrêmement positif, parce que les parcours des usagers sont parfois extrêmement compliqués.

Cet enjeu n'existe pas qu'au sein de la DSOL ou du CASVP. Dans tous les services publics, dès qu'il y a

accueil du public, il est indispensable de pouvoir orienter correctement pour perdre moins de temps et surtout laisser moins de personnes sur bord de la route.

La question du non-recours aux aides, de l'accès aux droits est essentielle.

Elle estime que l'État compte sur le non-recours. Chaque année, dans le budget de l'État, le RSA est sous-financé, sous-budgété, parce qu'est déjà intégré le fait que toutes celles et ceux qui auraient le droit à des aides ne vont pas les demander.

Certains discours politiques de stigmatisation des plus pauvres et des plus précaires déclarent qu'ils seraient ceux qui grèveraient le budget de l'État, alors que ce ne sont pas ceux qui détournent des millions d'euros.

Cependant, elle entend aussi, sur cette réforme, l'inquiétude des agents et des agentes.

D'ailleurs, aujourd'hui, un mouvement national de grève des travailleuses et des travailleurs sociaux a lieu, qui n'est pas seulement lié à ce qui se passe à la Ville de Paris, mais à des revendications anciennes sur le Ségur, à la manière dont la question sociale est traitée en France aujourd'hui et est relayée comme quelque chose qu'on voudrait voir disparaître ou, en tout cas, réduit sévèrement.

Mais il existe aussi une inquiétude des agents sur cette nouvelle réorganisation et sur le nombre de postes. 53 postes créés dans une direction à Paris, c'est très positif. Il n'est pas fréquent de voir, que ce soit au Conseil de Paris ou dans une direction, la création d'autant de postes de fonctionnaires.

Mais les agents disent aussi que ce nombre n'est pas suffisant et craignent de ne pas pouvoir répondre aux besoins et à la demande croissante ou, en tout cas, de ne pas pouvoir y répondre dans des conditions totalement satisfaisantes, de ne pas être à la hauteur des ambitions fixées.

Les premiers mois, elle suppose qu'il s'agira d'une expérimentation avec une mise en place progressive et, en tout état de cause, des ajustements nécessaires se feront.

Elle souhaiterait qu'il puisse y avoir un bilan dans un an environ au sein du CASVP sur ce qu'il se passe et comment les agents ont répondu à cette nouvelle organisation.

Mme LA PRÉSIDENTE rappelle à ce propos que lors du dernier CST, l'instance paritaire qui réunit les organisations syndicales et l'administration, un vote unanime contre a été prononcé, non sur le fond, mais sur le fait qu'il n'y avait pas assez de postes pour accompagner cette réforme.

Elle rappelle que, de toute façon, ce dispositif connaîtra une montée en charge progressive accompagné d'une évaluation et d'ajustements selon les besoins.

D'autre part, elle rappelle qu'il est assez compliqué de recruter dans le secteur social actuellement.

C'est la raison pour laquelle l'objectif est modeste et pragmatique avec l'objectif d'obtenir réellement 53 postes dans des délais courts.

Ensuite, si ce nombre n'est pas suffisant, il faudra le négocier dans de prochains budgets.

Mme MÉDOU-MARÈRE note que le secteur associatif est également confronté à ces difficultés de recrutement.

La FAS Île-de-France a choisi d'investir le travail pair et pas simplement la pair aide, mais vraiment le travail pair structuré avec un contrat de travail, avec une possibilité d'évolution aussi, soit en interne, dans l'association, soit en externe.

Elle a eu le soutien d'une fondation pour essayer de structurer ce dispositif.

Cela ne permettra pas de recruter 53 postes, mais elle trouve l'idée intéressante.

Elle pense que nombreux sont ceux qui estiment que le secteur fait trop pour les personnes accompagnées mais pas assez avec. Ils cherchent toujours à relancer le pouvoir d'agir des personnes et le travail pair est un bon vecteur.

En définissant clairement ce que peut faire le travailleur pair par rapport à un travailleur social, en l'accompagnant dans la structure, mais aussi les autres intervenants sociaux pour que chacun ait sa place, ce sont des postes sur lesquels il peut être intéressant de réfléchir pour le futur.

Mme LA PRÉSIDENTE souligne qu'une réflexion avait également été menée sur la possibilité de recruter dans la fonction publique, des personnes qui n'étaient pas françaises mais hélas, la loi n'a jamais abouti. Cela aurait permis d'élargir un peu le spectre et d'aller chercher des publics, soit des parmi ceux qui avaient été accompagnés, soit des publics qui avaient envie de rentrer dans le métier du social et dans la fonction publique, mais, pour lesquels cela n'était pas possible.

Elle estime cependant que cela doit se faire aussi avec les écoles du travail social ainsi que d'autres écoles du médicosocial qui doivent se poser les bonnes questions quant aux formations initiales qui sont proposées.

Elle regrette l'absence de visibilité de ces formations dans les dispositifs de Parcoursup.

Elle s'interroge aussi sur le système d'examen d'entrée ou de concours qui serait peut-être également à revoir. Peut-être faudrait-il plutôt un vrai diplôme avec un niveau d'exigence supplémentaire à la sortie.

Elle estime aussi que la question des stages longs non rémunérés se pose. Mais pour avoir fait cette formation, elle peut dire qu'il est très compliqué d'arriver au bout des trois ans et demi de formation d'assistante sociale, alors que la moitié des effectifs de la formation est en stage.

L'idée, encore une fois, n'est pas de recruter au rabais, mais d'avoir des personnes en phase avec leur époque. Or, aujourd'hui, les assistantes sociales sont formées un peu de la même façon que dans les années 60.

Elle pense que cette réforme apporte une modification en profondeur de l'organisation du premier accueil et de la suite des parcours pour les Parisiennes et Parisiens qui en ont besoin.

Mme LA PRÉSIDENTE soumet le point n° 2 au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 2bis

Signature d'un bail civil pour la mise à disposition de locaux sis à Paris 16, 16-18, avenue de la Porte Saint-Cloud

Présentation d'un PowerPoint

M. BEDESSEM annonce que cette présentation sera faite à deux voix avec **M. OYHANONDO**, parce qu'en amont de la présentation de ce rapport très technique sur le changement d'affectation des locaux de la Porte de Saint-Cloud, il semblait important de faire un point de situation sur le Plan d'urgence hivernal qui est un dispositif porté en régie par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, dispositif emblématique de la mobilisation du CASVP sur la période hivernale et original à plusieurs titres.

- Point de situation sur le PUH

L'objectif de cette présentation est d'évoquer un peu la situation, l'actualité de ce Plan d'urgence hivernal et de démontrer en quoi cette situation est vraiment emblématique de la situation aujourd'hui de l'urgence sociale à Paris et, notamment, de l'hébergement des hommes isolés qui est le public cible de ce Plan d'urgence hivernal.

Le PUH a ouvert en 2021. Il est mobilisé sur la période hivernale, c'est-à-dire de décembre à avril et il est porté en régie par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Son modèle repose sur la mobilisation de professionnels de la direction des Solidarités, une centaine de volontaires qui viennent, sur les horaires d'ouverture du PUH, c'est-à-dire de 18 heures à 9 heures du matin en semaine et sur la totalité du week-end, accueillir, accompagner, des hommes isolés qui sont orientés par le SIAO pour 55 % des places - il y a 80 places au total - et par les services de la Ville de Paris, notamment les permanences sociales d'accueil et l'UASA.

C'est un lieu de mise à l'abri, d'hébergement d'urgence à destination des hommes isolés et qui est pensé comme un sas. C'est vraiment sa première originalité.

L'objectif du Plan d'urgence hivernal est d'accueillir des hommes isolés qui sont en situation de rue, de leur proposer une évaluation sociale globale et de travailler, en lien avec le SIAO, sur une orientation vers le dispositif d'hébergement de droit commun, voire aussi une orientation directement vers le logement, parce qu'il y a des sorties positives directement vers le logement.

Ce modèle est original, parce qu'il repose sur un partenariat avec le SIAO, une convention permet de garantir qu'à l'issue de la période hivernale, à l'issue de la fermeture du PUH, toutes les personnes qui sont hébergées aient une solution.

C'était le cas jusqu'à présent, ce sera aussi le cas nécessairement cette année, mais avec les difficultés qui vont être exposées.

Ce modèle du sas est vraiment original. Il illustre la mobilisation de la Ville de Paris sur la question de l'hébergement d'urgence.

Ce dispositif est géré en régie par la direction des Solidarités, ce qui implique qu'il repose vraiment sur la mobilisation de volontaires. Tous les agents du CASVP, de la direction des Solidarités peuvent être volontaires au PUH.

Il y a des vacataires tous les soirs, entre quatre et six personnes qui sont là pour accueillir les personnes hébergées, pour leur servir les repas, pour assurer aussi des activités d'animation.

Mais il y a également des travailleurs sociaux qui constituent une référence au niveau du parcours des personnes, qui assurent l'évaluation globale et qui travaillent avec le SIAO à la réorientation.

Une dizaine de travailleurs sociaux assurent des rotations au Plan d'urgence hivernal.

Au total, une centaine de volontaires, à la direction des Solidarités, chaque hiver, se mobilisent auprès des hommes isolés hébergés dans le cadre du PUH.

Dans l'accompagnement proposé par les professionnels de la Ville de Paris, des psychologues interviennent aussi et assurent une forme de référence du dispositif, qui, à la fois, reçoivent et accompagnent les personnes et qui animent aussi le travail social au sein du PUH.

La troisième originalité de ce dispositif est sa capacité d'adaptation. Il a pour vocation de s'adapter avec souplesse à l'évolution de l'urgence sociale et de la situation hivernale, puisque si la capacité est de 80 places, il est possible d'accueillir davantage de personnes en cas de déclenchement du Plan grand froid notamment. Il est possible de monter jusqu'à 100, voire 120 personnes accueillies quand le SIAO, les PSA et l'UASA identifient une situation d'urgence sociale, notamment en cas de déclenchement du Plan grand

froid.

Certaines places sont aussi dédiées à l'accueil de personnes avec leurs animaux. C'est un besoin identifié par les acteurs de terrain. L'impossibilité qu'il y avait d'accueillir des personnes avec leurs animaux constituait un obstacle à l'hébergement et à la mise à l'abri de certaines personnes.

Cette idée d'adaptation en permanence à la situation de l'urgence sociale est aussi une des caractéristiques du Plan d'urgence hivernal.

Cette année est quand même particulière pour le PUH, à deux titres.

Premièrement, il est à noter beaucoup plus que les années précédentes, et c'est vraiment révélateur de la situation des hommes isolés aujourd'hui en situation de rue à Paris, une part particulièrement élevée de personnes âgées.

18 personnes sur les 80 personnes hébergées au PUH ont plus de 60 ans.

Cette part particulièrement élevée de personnes âgées et en perte d'autonomie - sachant que la situation de rue accélère la perte d'autonomie - crée deux grandes catégories de difficultés.

C'est, premièrement, une difficulté d'orientation. C'est une difficulté qu'aujourd'hui, les équipes, les travailleurs sociaux rencontrent au PUH. C'est une difficulté vraiment massive, structurelle, dont il faut que les politiques publiques se saisissent.

La problématique principale, c'est que le secteur médicosocial est aujourd'hui fermé aux personnes sans titre de séjour, en situation administrative précaire, ce qui est le cas de la grande majorité des personnes accueillies au Plan d'urgence hivernal.

Or, aujourd'hui, ces établissements sont, pour une partie des personnes hébergées, la solution la plus adaptée, parce que les personnes en situation de perte d'autonomie accueillies au PUH ont des difficultés importantes liées à la perte d'autonomie, des difficultés de santé aussi très marquées.

Sur ce sujet-là aussi, les travailleurs sociaux du PUH rencontrent des problématiques importantes de lien au droit commun de la santé, aux dispositifs d'appui à la coordination, au secteur hospitalier.

Cette situation met en tension, cette année, le PUH, comme elle le fait pour l'ensemble du secteur de l'hébergement d'urgence et de l'hébergement de réinsertion sociale.

Cela constitue un enjeu de politique publique, dont la Ville se saisit dans le cadre du Pacte de lutte contre l'exclusion.

Un groupe de travail réunit l'ensemble des acteurs dédiés à la question de l'adaptation du secteur de l'urgence sociale et du secteur AHI au vieillissement des personnes en situation de rue.

Le deuxième fait marquant aujourd'hui, la deuxième réalité du PUH cette année, qui est aussi une réalité parisienne, c'est la contraction de l'offre d'hébergement sur le territoire parisien dédiée aux hommes et aux femmes isolés.

C'est un constat que partage l'ensemble du secteur AHI.

Ces deux constats combinés débouchent sur une difficulté particulière s'agissant d'assurer la fluidité du PUH, puisqu'à ce jour, seules 13 sorties positives sont à noter, ce qui est relativement peu par rapport aux années précédentes.

Des solutions seront trouvées car c'est un cadre contractuel avec le SIAO qui est aussi aidant qu'il peut l'être. Mais l'une des problématiques cette année, c'est l'organisation de la fluidité en lien avec ces deux difficultés.

Mme LA PRÉSIDENTE remercie **M. BEDESSEM** pour cette présentation. Le Plan d'urgence hivernal du CASVP comprend plusieurs volets, dont le volet hébergement qui, d'ailleurs, est fait par le CASVP depuis de nombreuses années.

Il existait parfois aussi dans les mairies d'arrondissement où quelques lits pouvaient s'ouvrir, en cas de grand froid.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans la réorientation des personnes, il a été décidé de rassembler tous les intervenants pour essayer d'avoir un interlocuteur unique et garantir, une fois que la personne est prise en charge dans le cadre du Plan d'urgence hivernal, une continuité de prise en charge, y compris à la sortie du PUH.

A ce jour, tout le monde n'est pas encore sorti et n'est pas prêt d'ailleurs à l'être. Et notamment ceux qui restent dans ce dispositif, qu'il est difficile d'orienter sont, effectivement, les personnes âgées sans papiers, parfois depuis longtemps sur le territoire, qui ont connu des difficultés de renouvellement de leur titre de séjour. Or, quand les personnes n'arrivent pas à renouveler leur titre de séjour, elles perdent tout.

Ce sont des personnes qui, parce que le parcours de rue est complexe, ne se sont pas intéressées à ce sujet-là particulièrement, et se sont concentrées à des sujets de survie. La question administrative vient souvent bien après.

L'enjeu est immense car si ces personnes sont remises à la rue, il n'est plus question de survie, mais de vie ou de mort.

Il est très compliqué de trouver des suites de parcours pour des personnes et cela suscite de grandes

inquiétudes.

Elle annonce que cette année, le site est ouvert en H12, donc, de 18 heures à 8 heures en jour normal et en 24 h/24 les week-ends, jours fériés et jours de grand froid qui sont normalement accolés à un Plan grand froid de l'État, qui n'est plus appliqué au niveau parisien.

Elle note que le Plan grand froid a été déclenché dans le 92, dans le 77, mais pas dans le 75.

Mme MÉDOU-MARÈRE ajoute qu'il ne l'a pas été non plus dans le 93.

Mme LA PRÉSIDENTE signale qu'elle l'a demandé à trois reprises, parce que le mois de janvier a été particulièrement froid. Mais il n'y a eu aucun déclenchement de Plan grand froid, ce qui n'a pas empêché de garder des messieurs au chaud, quand il faisait trop froid. Mais ce n'est pas le choix qui a été fait par l'État.

Elle pense qu'il pourrait être intéressant, lorsque le lieu sera vide, d'organiser une visite des locaux.

Elle rappelle qu'auparavant, les Plans hivernaux se déroulaient dans des gymnases, des lieux très vastes avec des lits Picot, sans aucune intimité.

Désormais, les personnes sont hébergées dans des box de trois ou quatre places. Un espace sanitaires, des douches et un espace restauration sont mis à leur disposition.

Des moments festifs sont organisés. Ainsi, jeudi soir, un karaoké festif et inclusif aura lieu dans le cadre de la Semaine des Solidarités. Des bibliothécaires et des street artists sont fréquemment invités. Des films sont projetés. En fait, la culture est invitée dans le lieu.

C'est une bonne manière pour les messieurs de retrouver un peu confiance en eux et en l'institution en général qui les a souvent un peu maltraités précédemment.

Une visite pourrait être organisée à un moment où il n'est pas utilisé, même si, évidemment, il ne reste pas vide six mois de l'année. Il est utilisé pour d'autres publics le reste du temps. Mais peut-être que dans la période où il n'est pas occupé, une petite visite du lieu pourrait avoir lieu pour les membres du Conseil d'administration qui seraient intéressés.

Mme GOEMINNE, directrice du département Action sociale de l'AP-HP, se dit fortement intéressée par ce qui vient d'être expliqué.

Des réponses ont été apportées à une des questions qu'elle se posait, à savoir que depuis deux, trois ans la tendance est à une sortie plus difficile du dispositif.

Elle souhaiterait savoir si ce sont les mêmes personnes qui reviennent tous les ans.

Et sur les 80 personnes accueillies, elle aimerait savoir si la proportion de personnes âgées est importante.

Mme LA PRÉSIDENTE répond que ce ne sont jamais les mêmes personnes qui sont accueillies d'une année sur l'autre, parce que les propositions de sortie sont globalement pérennisées.

Elle ajoute que cela prend du temps, car ce dispositif qui est censé fermer le 1^{er} avril ferme plutôt en mai. Le dispositif hivernal est maintenu jusqu'au bout, mais les personnes ne reviennent pas, en tout cas, pas dans ce dispositif.

Elle précise qu'il est difficile de savoir si ces personnes retournent à la rue.

Et pour répondre à la seconde question, le nombre de personnes vieillissantes est en augmentation. Cette tendance n'est pas massive, mais elle est à une augmentation du nombre de personnes vieillissantes dans le dispositif du CASVP. Une des causes peut être qu'il n'y a plus beaucoup de dispositifs qui accueillent les hommes seuls.

De nombreux travaux ont été menés sur la question des femmes et des familles. Mais avoir un dispositif qui continue à être dédié, chaque année, aux hommes seuls n'est pas négligeable.

Elle fait remarquer que chaque année, à la fin du PUH, 80 hommes seuls sortent de la rue. Peut-être que l'objectif pourrait être augmenté mais elle estime que ce nombre est la limite de capacité du dispositif, s'agissant de transformer l'urgence en une situation pérenne.

Mme SEBAN ajoute qu'avec les hommes accueillis pendant plusieurs mois, il est possible de travailler sur de vraies sorties positives.

Le profil décrit, qui est identique chaque année, est celui qui se présente lors du déclenchement du Plan grand froid avec des personnes qui, habituellement, refusent les propositions, y compris des propositions d'accueil dans des lieux du type du Plan d'urgence hivernal et qui vont les accepter, mais seulement quelques nuits quand il fait très froid, puis, vont les quitter rapidement et y revenir uniquement si un Plan grand froid est de nouveau déclenché.

Mais ce n'est pas exactement le même puisque, les 77 personnes qui restaient encore vendredi dernier sont en attente de places.

Les personnes rencontrées dans ces lieux parlent beaucoup. Leur angoisse est très forte. Elles comptent absolument sur une place en sortie.

Ce ne sont pas du tout les mêmes publics que ceux qui viennent se mettre à l'abri à peine quelques heures, quelques jours, puis, repartent très vite en rue, qui sont très ancrés en rue.

Mme GOEMINNE se dit très intéressée par la visite.

Mme LA PRÉSIDENTE en prend note.

Elle rappelle que, après avoir abordé des sujets de fond, il reste le point technique à présenter. Elle donne la parole à **M. OYHANONDO**.

M. OYHANONDO, pour en terminer sur cette délibération, précise que c'est une très bonne nouvelle par rapport à cette opération, elle porte sur un ancien site occupé par GO SPORT dans le cadre d'un bail à construction qui l'avait associé à la Ville.

La Ville a repris possession de ce lieu en 2019.

Initialement, il était prévu de le mettre à disposition de manière provisoire, mais au vu de l'importance et de l'ancrage de cette opération dans le dispositif d'urgence sociale, la Ville a accepté de mettre à disposition ce site de manière pérenne pour les activités qui viennent d'être présentées au titre du Plan d'urgence hivernal et, également, après la période hivernale, pour les opérations qui peuvent être rendues nécessaires au bénéfice d'associations intervenant dans le champ de la protection de l'enfance.

L'opération trouve sa traduction dans la délibération avec une direction des Solidarités qui prend le relais de la direction de l'Habitat, la DLH de la Ville, qui était jusqu'ici affectataire du site. C'est la direction des Solidarités qui va signer un bail avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris qui permettra de prolonger le maintien du CASVP sur le site et d'en devenir le gestionnaire.

En contrepartie, ce lieu pourra être mis à disposition d'associations pour les besoins qui auront pu être identifiés par la direction des Solidarités, en complément de l'activité du PUH.

Cette opération est particulièrement intéressante, car le loyer qu'il est demandé de payer est de 100 € par an. Ce type de surface loué par d'autres moyens coûterait plutôt autour de 400 000 € par an.

En contrepartie, le CASVP poursuit l'effort de mise à niveau de ce site qui devient un site pérenne pour l'hébergement social.

Cette mise à niveau, qui a été amorcée en 2021, va se poursuivre. Il y a eu des travaux d'installation du PUH pour près de 110 000 € en 2021 avec la création d'un plancher technique et de blocs sanitaires en 2022.

Au premier trimestre 2025, l'ascenseur a été remplacé.

La prochaine séquence consistera en des travaux d'accessibilité après une étude conduite par un prestataire spécialisé pour définir les aménagements nécessaires pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

Des travaux liés à certains désordres sur le site vont être nécessaires, notamment des travaux de reprise du mur pignon.

Le CASVP, dans le cadre du bail, a l'obligation d'assurer les grosses réparations et les travaux d'aménagement qui sont nécessaires à l'intérieur de ce site.

Cette délibération est soumise au vote afin de permettre à la directrice des Solidarités de contresigner le bail pour le compte du CASVP.

Mme LA PRÉSIDENTE précise qu'il est très proche du périphérique, à la Porte de Saint-Cloud.

Mme SEBAN complète en disant qu'il est sous les tribunes du stade.

Mme LA PRÉSIDENTE note avec plaisir que ce lieu devient un site pérenne pour de l'hébergement d'urgence municipal.

L'hiver, il sera destiné au public des hommes isolés, car ils ont des besoins particuliers. Le reste de l'année, il sera utilisé en fonction des besoins à la condition qu'il soit à nouveau disponible pour le 1^{er} décembre, pour pouvoir l'ouvrir pour les hommes isolés.

Mme GODAIS note qu'il peut faire très froid en novembre, par exemple et demande s'il n'est pas possible d'utiliser ce lieu dans ces circonstances.

Mme LA PRÉSIDENTE répond que, cette année, le PUH a débuté un peu plus tôt, le 26 novembre. Mais il faut définir une date de démarrage, car le dispositif s'appuie sur des volontaires de la direction des Solidarités la nuit. Il faut que la date de début et de fin soit fixée.

Actuellement, la situation est compliquée pour les équipes, parce qu'il n'y a pas vraiment de date de fin. Elles continuent de faire les nocturnes sur site.

Mme GODAIS demande s'il y a du monde.

Mme LA PRÉSIDENTE le confirme.

Mme GODAIS demande si un service de restauration est proposé sur place.

Mme LA PRÉSIDENTE répond que dîner et petit-déjeuner sont servis sur place. C'est la cuisine centrale du Centre d'action sociale à Palikao qui s'en charge. Ce sont de vrais repas de très bonne qualité car les cuisiniers sont très attentifs. Elle ajoute que lorsque le dispositif fonctionne en H24, le déjeuner est également servi.

Mme LA PRÉSIDENTE note que ce lieu est bien desservi. Son défaut principal est qu'il est situé en étage et que l'ascenseur peut être en panne. Mais le fait de devenir gestionnaire du lieu va permettre d'investir dans les travaux qu'il faut faire, que ce soit en matière de chaufferie, de vitrage et d'ascenseur.

Mme LA PRÉSIDENTE soumet le point n° 2bis au vote.

Adopté à l'unanimité

L'examen des points en exergue étant achevé, **Mme LA PRÉSIDENTE** demande si des personnes souhaitent s'inscrire sur un des autres points de l'ordre du jour.

II - SOUS-DIRECTION DE L'INSERTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Mme LA PRÉSIDENTE rappelle que dans la partie sous-direction de l'Insertion et la Lutte contre l'exclusion, figurent un certain nombre de signatures de conventions qui sont votées très régulièrement.

POINT N° 3

Signature de la convention de partenariat avec la Banque alimentaire Paris et de l'Île-de-France (BAPIF) pour l'épicerie solidaire du CASVP pour l'accès au service PROXIDON

POINT N° 4

Signature de la convention entre Convergence France et le CASVP en vue de la mise en œuvre du programme Convergence au sein de l'Atelier et Chantier d'insertion bio nettoyage « Les chariots qui brillent » porté par le Pari des possibles pour l'année 2025

POINT N° 5

Adhésion du CASVP au FLES de Paris et signature de la convention d'adhésion

POINT N° 6

Adoption pour l'exercice 2025 du barème des participations des familles de la crèche « À tire-d'aile » rattaché au centre d'hébergement Crimée

POINT N° 7

Approbation d'une subvention complémentaire de la CAF relative à l'appel à projets « Enfance - Jeunesse » du fonds « Publics et territoires » au titre de l'année 2024

POINT N° 8

Convention partenariale et financière relative à l'organisation de placements à l'extérieur sans surveillance de l'administration pénitentiaire entre la DISP et le CASVP

POINT N° 9

Signature d'une convention annuelle entre la Ville de Paris et le CASVP relative à une subvention de 49 000 € pour le fonctionnement du restaurant solidaire Saint-Blaise durant l'hiver 2024-2025

POINT N° 10

Signature de la convention avec la Banque alimentaire de Paris et de l'Île-de-France (BAPIF) avec l'épicerie du CASVP

Mme LA PRÉSIDENTE propose, s'il n'y a pas de remarques particulières, de voter en bloc les points de la sous-direction de l'Insertion et de la Lutte contre l'exclusion.

Mme LA PRÉSIDENTE soumet au vote l'ensemble de ces points sous la forme d'un vote groupé.

Adoptés à l'unanimité

III - SOUS DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Mme LA PRÉSIDENTE propose dans cette partie, d'approfondir le point n° 18.

POINT N° 18

Convention de coopération public/public entre le CASVP et l'ANAP relative à la mise en œuvre d'un appui terrain « Diagnostic financier et accompagnement vers un retour à l'équilibre des EHPAD »

Mme BILGER estime que ce point est important et mérite quelques échanges.

Elle rappelle que L'ANAP, l'Agence nationale d'appui à la performance, était auparavant très tournée vers l'appui au secteur hospitalier mais développe depuis quelques années ses compétences sur le médicosocial. Elle accompagne les gestionnaires sous plusieurs angles.

Récemment, à la suite des difficultés financières de plus en plus fréquentes dans les EHPAD, elle a développé un accompagnement pour aider les gestionnaires à identifier des voies d'amélioration, suite à une analyse assez fouillée pour essayer de diminuer leur déficit et trouver des marges d'efficience, à la fois de gestion et organisationnelles.

Le CASVP a réussi à négocier ce partenariat avec l'ANAP qui accepte d'avoir un regard, sur non pas sur un des EHPAD, mais sur l'ensemble du parc. Ce regard sur la gestion globale est important, parce qu'il existe beaucoup de missions centralisées.

Pour le mode opératoire, ils mobilisent une équipe pluridisciplinaire avec des experts qui ont différentes compétences métiers, des compétences financières, sur le parcours, sur l'organisation et le pilotage, des compétences RH, des compétences SI.

Il s'agit réellement d'un audit global qui va être réalisé. L'ANAP a décidé de se mobiliser fortement auprès de l'opérateur public de Paris.

L'autre intérêt réside aussi dans son coût. L'enveloppe est très resserrée et beaucoup plus limitée que s'il était fait appel à un prestataire du champ privé comme KPMG ou EY.

Enfin, c'est un partenariat public/public, donc il n'y a pas de mise en concurrence. Ce sont des sujets qui ont déjà été négociés notamment avec le ministère.

Le dernier intérêt, c'est un calendrier resserré, puisqu'un déploiement sur quelques mois, six à huit mois est annoncé.

Une réunion de cadrage préparatoire a eu lieu il y a une dizaine de jours. La réunion de lancement associant l'ANAP, le gestionnaire CASVP, mais aussi les tutelles est programmée le 29 avril. Puis, à partir de cette date, ils vont dérouler toute leur expertise.

Le CASVP espère disposer d'un diagnostic autour de l'été et d'un plan d'actions à la rentrée qui sera détaillé et, ensuite, discuté avec l'ensemble des décideurs dans le dernier trimestre 2025.

Mme SEBAN ajoute que c'est une très bonne nouvelle parce que, sur la France entière, il existe un très gros problème de modèle de financement des EHPAD, que ce soient des EHPAD publics ou des EHPAD associatifs, donc, du secteur non lucratif.

Ce modèle de financement est à bout de souffle, il faut trouver de nouvelles solutions. Cet audit devrait permettre de les expertiser.

Ce secteur est l'un de ceux du médicosocial où on fait le plus reposer sur l'usager la facturation, le coût sans parvenir aujourd'hui à s'en sortir. Il faut donc réfléchir et construire des solutions pour essayer de trouver un modèle viable pour les personnes âgées et dépendantes.

Cet acteur spécialisé pourra aider le CASVP à imaginer ce que pourrait être un modèle de viabilisation du budget des EHPAD.

Mme LEVIEUX ajoute que cela peut permettre aussi de donner des éléments dans la perspective de propositions qui pourraient être faites au niveau national.

Mme LA PRÉSIDENTE rappelle encore une fois, que ce travail mené dans un cadre du service public a du sens.

Mme LA PRÉSIDENTE soumet le point n° 18 au vote.

Adopté à l'unanimité

Mme LA PRÉSIDENTE demande si sur cette partie de la sous-direction de l'Autonomie, les membres du Conseil souhaitent aborder d'autres points plus particulièrement.

M. LERAY souhaiterait obtenir quelques précisions sur le point n° 14, la tarification des séjours.

POINT N° 14

Tarification des prestations de séjours du CASVP pour les Parisiens âgés ou en situation de handicap

Mme BILGER précise que cette délibération propose une légère évolution de la tarification pour les séjours de vacances de huit jours en France autour de 5 % pour prendre en compte l'augmentation du coût de la vie, l'inflation.

Le point important, c'est que, d'habitude, le CASVP avait un partenariat avec l'ANCV. Les personnes qui partaient en vacances bénéficiaient alors d'un tarif diminué du fait de la prise en charge de l'ANCV.

Cette année, un peu pour des raisons calendaires, il n'a pas été possible de nouer ce partenariat avec l'ANCV, ce qui fait qu'en toute logique, les bénéficiaires auraient dû s'acquitter de la part qui était prise en compte par cette agence.

Il est proposé que le CASVP prenne à sa charge cette part car il n'y a pas de raison que les bénéficiaires supportent ce différentiel qui est dû à des sujets calendaires.

Mme LA PRÉSIDENTE demande à **M. LERAY** si cette présentation a répondu à ses questions.

M. LERAY répond par l'affirmative.

Mme LA PRÉSIDENTE soumet le point n° 14 au vote.

Adopté à l'unanimité.

Mme LA PRÉSIDENTE demande s'il y a d'autres souhaits de prise de la parole sur cette partie concernant l'Autonomie.

Personne ne se manifeste.

POINT N° 11

Avenant à la convention de financement du dispositif expérimental de service renforcé à domicile « Paris domicile chez vous »

POINT N° 12

Mise à jour du règlement de fonctionnement du devis et du contrat individuel de prestation du service Autonomie à domicile (SAD), aide « Paris domicile »

POINT N° 15

Signature du contrat d'engagement Culture et Santé 2024-2025 de l'EHPAD Cousin de Méricourt

POINT N° 16

Convention relative au financement du projet de boxe adaptée de l'EHPAD Cousin de Méricourt par la Fondation des hôpitaux de Paris

Mme LA PRÉSIDENTE soumet au vote l'ensemble de ces points sous la forme d'un vote groupé.

Adoptés à l'unanimité

IV - SOUS DIRECTION DES RESSOURCES

IV-1 - RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 20

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en faveur des personnels du Centre d'action sociale de la Ville de Paris

Mme LA PRÉSIDENTE propose de soumettre ce point au vote, s'il n'y a pas de questions particulières sur ce sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE soumet le point n° 20 au vote.

Adopté à l'unanimité

IV-2 - MARCHES - RESTAURATION - TRAVAUX

Mme LA PRÉSIDENTE précise que ce chapitre comporte trois points et demande si quelqu'un souhaite des précisions sur l'un d'entre eux.

Mme GODAIS, sur le point n° 23, la mise à disposition, souhaite savoir s'il y a eu des travaux ou si cela concerne simplement l'ouverture des lieux au public.

M. OYHANANDO répond que des travaux d'aménagement sont prévus par la Direction des espaces verts. Mais, pour l'ouverture au public, quelques aménagements seront nécessaires.

Mme LEVIEUX ajoute que l'objectif principal est l'ouverture de ce lieu.

Mme LA PRÉSIDENTE rappelle que le but est de chercher des lieux à ouvrir au public. Cela demande parfois des aménagements. Mais la perspective partagée, qui a été donnée à tous les services de la Ville est de trouver des espaces verts qui puissent être utilisables par les Parisiennes et Parisiens ou d'autres personnes, en tout cas, qui soient ouverts au public.

Elle signale que le maire du 17^e était très motivé pour ouvrir ce jardin.

Mme GODAIS demande si l'entretien est fait par la Ville.

Mme LA PRÉSIDENTE le confirme.

POINT N° 21 - Communication

Marchés et accords-cadres attribués par la CAO et modifications relatives à ces marchés

POINT N° 22

Signature de conventions cadres portant sur la mise à disposition de sites relevant du domaine de la Ville de Paris au profit de BOUYGUES TÉLÉCOM, FREE Mobile, ORANGE France et SFR

POINT N° 23

Mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23, rue Pierre Demours (17^e) pour son ouverture au public - convention de gestion

Mme LA PRÉSIDENTE soumet l'ensemble de ces points au vote sous la forme d'un vote groupé.

Adoptés à l'unanimité.

Mme LA PRÉSIDENTE fait remarquer qu'il était indispensable de réunir le Conseil d'administration pour ouvrir et lancer les recrutements des 53 postes qui ont été évoqué au cours de la séance.

Elle remercie à la Fabrique de la Solidarité pour son accueil, et les services pour avoir assuré la bonne tenue de ce Conseil.

Elle demande quand est prévue la prochaine séance.

M. DEMAILLE répond qu'elle aura lieu le mardi 17 juin, à 14 heures 30 dans un lieu qui reste encore à définir.

Mme LA PRÉSIDENTE cède la parole à **Véronique LEVIEUX**.

Mme LEVIEUX prend la parole afin qu'il soit consigné dans le PV qu'elle tient à remercier toutes équipes qui se sont mobilisées il y a dix jours à l'EHPAD Debrousse où l'ensemble des services en charge des EHPAD du CASVP avec l'ensemble des directions des EHPAD du CASVP se sont réunis, à l'attention des membres du Conseil d'administration, pour faire un point sur l'état des lieux, à la suite des inspections et contrôles qui ont lieu dans ces établissements, un point sur les rapports d'évaluation de la Haute autorité de la santé et sur l'ensemble des sujets évoqués.

Cela a été un temps long, plus de deux heures et demie d'échanges. C'est la raison pour laquelle cette proposition d'une réunion en dehors d'un conseil d'administration a été faite.

Peu de membres du Conseil d'administration étaient présents, elle regrette un peu, notamment par rapport à la très grande mobilisation des équipes. Cependant, il lui semblait essentiel que cette réunion se déroule en présentiel pour la qualité des échanges. Celles et ceux qui ont participé ont pu apprécier.

Mme GODAIS note que tous les directeurs et directrices étaient présents.

Mme LA PRÉSIDENTE remercie une fois encore l'ensemble des participants à cette séance et souhaite à chaque participant une bonne Semaine des Solidarités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 12.